

Regrouper les personnels et engager dès maintenant les initiatives pour la satisfaction des revendications

Alors qu'une avalanche d'attaques se déchaîne contre les droits des salariés, le gouvernement utilisant largement la situation sanitaire pour tenter d'étouffer toute résistance, la grève du 26 janvier dans l'EN et l'ESR constitue pour les syndicats de la fédération un levier pour organiser le regroupement des personnels, établir les cahiers de revendication (postes, salaires, conditions de travail...) et décider des moyens de les faire aboutir.

La CEF invite les syndicats de la fédération à poursuivre la mobilisation, à amplifier ce regroupement avec des tournées d'écoles, établissements, services, des réunions de personnels, et à soutenir et organiser toutes les initiatives (motions, délégations, audiences, rassemblements, grèves...) pour faire valoir les revendications.

Entre mars 2020 et janvier 2021, aucun réel plan de recrutement n'a été mis en œuvre. Au contraire, partout, le chaos se poursuit. Télétravail et enseignements hybrides sont imposés au mépris de la réglementation, des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Aucune mesure répondant à la situation sanitaire n'a été prise. La CEF exige que le ministre respecte ses obligations d'employeur : réunion des CHSCT, fourniture des masques adaptés, dépistage et vaccination pour les personnels qui en font la demande, réel suivi médical des personnels, abrogation du jour de carence avec effet rétroactif ...

De nouvelles suppressions de postes sont annoncées à la rentrée dans les écoles, les établissements et les services.

La CEF revendique l'arrêt de ces suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires et le recrutement immédiat de personnels pour faire face à la situation, notamment en titularisant les contractuels et en ayant recours aux listes complémentaires.

La généralisation des cours en distanciel ou hybrides et les menaces d'une remise en cause du calendrier scolaire (rallongement des vacances d'hiver et réduction des vacances d'été) sont inacceptables.

Les étudiants ont repris le chemin de la mobilisation, des AG et des manifestations pour exiger la réouverture immédiate des universités. Des personnels prennent position pour le droit de faire cours en présentiel dès maintenant s'ils le décident. La CEF appelle ses syndicats à appuyer toutes les initiatives visant à organiser collectivement la réouverture dès maintenant. Elle soutient, avec la cgt-FO, la mobilisation des étudiants pour le droit aux études. Elle demande l'arrêt des sanctions, des pressions à l'encontre des personnels qui décident de reprendre leurs cours en présentiel.

La CEF réaffirme son attachement à l'ensemble des diplômés et se félicite du communiqué commun des organisations syndicales SNFOLC, SNES-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC et SNCL-FAEN demandant le rétablissement dès cette année des épreuves terminales et nationales du baccalauréat et l'abandon du contrôle continu.

La CEF s'oppose à la vente à la découpe de la formation professionnelle pour les adultes et la mise en concurrence de l'AFPA, à la marchandisation de la formation professionnelle initiale avec le développement forcené de l'apprentissage, au démantèlement et à la privatisation de l'éducation populaire et de l'ensemble des services de jeunesse et sports. La CEF réaffirme les revendications sur les salaires et les effectifs portées par le SNAC-FO lors de son audience au ministère de la culture.

Le Grenelle du ministre Blanquer suscite colère et indignation. La « revalorisation » proposée est perçue comme une provocation. Seule une minorité d'enseignants est concernée. Rien pour les autres catégories de personnels ! Inacceptable ! La CEF réaffirme sa revendication : ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; augmentation indiciaire de 183 € nets mensuel pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.

Les remises en cause statutaires qui découlent du Grenelle (RH de proximité, renforcement de l'accompagnement PPCR, formation et évaluation « par les pairs », pilotage par l'évaluation, fusion des corps d'inspection, réforme de la direction d'école, réforme du concours...) s'articulent avec la loi 4D (transfert de la santé scolaire aux collectivités, positionnement des adjoints gestionnaires d'EPLE sous une double autorité hiérarchique Etat/collectivité territoriale) et la réforme de l'éducation prioritaire et ses contrats locaux. Elles visent à porter un coup décisif aux statuts nationaux et accélérer la territorialisation de l'Ecole. La CEF revendique l'arrêt immédiat de toutes ces remises en cause statutaires.

La CEF réaffirme son attachement au maintien des personnels de santé scolaire et de service social au sein du ministère de l'Education nationale. C'est pourquoi elle soutient la demande d'audience des syndicats SNFOIEN, SNFOASEN, SMedEN-FO, avec la FNEC FP-FO, pour le retrait de la loi 4D.

La CEF soutient les mobilisations des AED et des AESH. Elle se félicite du succès des réunions AESH qui se tiennent dans les départements qui mettent à l'ordre du jour la mobilisation pour obtenir un vrai statut, un vrai salaire, et soutient l'appel des 100 AESH de Seine St Denis à la grève le 9 février. Elle appelle à poursuivre le regroupement de ces personnels AED et AESH sur leurs revendications et les AG pour décider.

La CEF se félicite du vote de la FGF-FO contre l'ordonnance sur la négociation dans la Fonction publique qui se situe dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique.

La CEF, avec sa confédération, réaffirme sa détermination « à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure. » La CEF invite les syndicats de la fédération à préparer la mobilisation du 30 janvier.

Face à toutes ces attaques, confinement ou pas, la CEF appelle les sections de la FNEC FP-FO et ses syndicats à maintenir la permanence de l'activité syndicale en réunissant les instances, les AG de reprise de cartes, pour organiser la mobilisation des personnels pour la satisfaction des revendications. Afin de peser dans ce rapport de force, la CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant par un plan ambitieux de syndicalisation et à engager dès maintenant la campagne pour les élections professionnelles de 2022.

Adopté à l'unanimité, à Montreuil, le 25 janvier 2021